

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 RELATIF AU FOND DE ROULEMENT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2021-02 intitulé Règlement relatif au fonds de roulement :

- A été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue à 19h30, le lundi 02 août 2021 au 33 rue du Pont à Saint-Stanislas;
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires;
- Est entré en vigueur le 05 août 2021 lors de la publication d'un avis aux endroits prévus par le conseil municipal.

Donné à Saint-Stanislas, ce 05 août 2021



Marie-Claude Jean
Directrice générale et secrétaire-trésorière